

soutient l'ardeur, le zèle de tous, et devient même un stimulant. Une ligue s'est formée à Rome le 27 juillet 1906, qui est destinée à enrôler tous les prêtres du monde entier. En entrant dans cette ligue, le prêtre s'engage à travailler avec un zèle actif à la diffusion de la communion fréquente et quotidienne. Cette association, qui porte le nom de « Ligue sacerdotale », est accueillie avec grande faveur par le Pape de l'Eucharistie. Il l'approuve, la comble de privilèges, et donne à tous ses membres le pouvoir d'accorder une indulgence plénière, une fois par semaine, à chacun des pénitents qui s'adressent à eux, pourvu qu'ils fassent la communion au moins cinq fois par semaine.

Il n'y avait pas encore un an que le décret libérateur avait été porté. A peu près partout l'on s'était mis à l'œuvre et le mouvement se propageait. Un doute ne tarda pas à surgir dans les esprits. Ces enfants que l'on venait d'admettre à la Table sainte pour la première fois devaient-ils, eux aussi, être invités à communier tous les jours ? Leur manque de réflexion et leur jeune âge leur permettent-ils cela ? Le 15 septembre 1906, le Pape déclare que les enfants comme les grandes personnes doivent être poussés à s'approcher de la sainte Table tous les jours, s'ils le peuvent.

A. CAMIRAND, ptre.

(*La suite prochainement.*)

CHRONIQUE DIOCÉSAIN

Dans nos églises

La piété des fidèles s'est manifesté très vive à l'occasion des fêtes de la Toussaint et du « jour des Morts ». A la Basilique, c'est Mgr l'Auxiliaire qui a célébré pontificalement la messe, le jour de la Toussaint. Mgr l'Archevêque assistait au trône. Le soir, vêpres pontificales célébrées par Mgr l'Archevêque, qui a présidé ensuite à la procession du Rosaire. C'est le R. P. Ernest-Marie, Capucin de Limoilou, qui a prêché à la messe pontificale de la Toussaint, ainsi que le jour de la Commémoration des Morts.

Mgr Roy

S. G. Mgr l'Auxiliaire a prêché, au commencement de la semaine, un *triduum* à Breakeyville.